

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • décembre 2010 - N° 33

Pluie, vent,
neige,
froidure

du chasseur
ne changent pas
l'allure !



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr

www.frc-midipyrenees.fr

Examen du permis de chasser

La date de l'examen théorique pour le premier semestre 2011 est fixée au mercredi 13 avril 2011. Pensez à vous inscrire un mois avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire.

Inscription auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02

Pour mémoire, 117 candidats se sont présentés à l'examen en 2010, 112 ont été reçus représentant un taux de réussite de 95,73 %

La Gazette du Couloumié

Afin de faciliter la mise à jour de la liste des adresses des chasseurs ariégeois, nous vous prions de nous informer de toute modification due :

- au changement d'adresse ;
- à l'erreur de saisie de votre nom ou adresse ;
- à une réception en double exemplaire...

en contactant le secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02.

Nous comptons sur votre collaboration.

NB : L'envoi de la Gazette est désormais lié à la validation de votre permis de chasser.

Photo couverture :
Laurent CHAYRON - FDC 09

sommaire

Editorial du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

Technique

- PROBIOR, opération territoire et perdrix rouge PAGES 2 à 4
- Bilan de la saison de chasse au grand tétras 2010 PAGE 5
- Le foyer de tuberculose du Mas d'Azil :
le point sur la santé du gibier PAGES 6 à 9

Interview

- Lionel ARTAUD, Président d'ERCE PAGE 10

Libre expression PAGE 11

Informations

- Le chien courant à l'honneur PAGE 12
- Centenaire du 1^{er} concours de chiens courants sur lièvre
à La Bastide de Sérou PAGE 12
- Un nouveau Président à la tête de l'AFACCC 09/31 PAGE 13
- Une journée de chasse à courre PAGE 13

Brèves PAGE 14

Magazine trimestriel
de la Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41
Directeur de la publication :
Jean-Luc FERNANDEZ
Rédacteur en chef : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction :
Hélène BOMPART, Emile CARALP,
Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY,
Evelyn MARTY, Sébastien PAULY, Colette ROLET
Crédit photographique :
Fédération des Chasseurs
Conception et Impression :
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

Et demain ?

Si la période d'ouverture est porteuse d'allégresse et d'espoir, la fermeture est souvent synonyme d'un peu de vague à l'âme voire de tristesse.

Le plus souvent, la campagne a été satisfaisante pour chacun d'entre nous, seuls peut-être les migrants ont quelquefois fait défaut, ou se sont fait attendre, pour diverses raisons.

Cette année fut rude, riche et pleine d'enseignements pour votre Président. Vous représenter est pour moi une fierté inégalable et un challenge qu'il me plaît de relever, même au prix d'un investissement personnel et quotidien que je ne mesurais pas.

Une première victoire, qui je l'espère en appelle d'autres, a été obtenue devant le Tribunal Administratif de Toulouse. La possibilité de chasser Grand Tétras, Lagopède et Perdrix Grises, a été confirmée. Ce succès a mis du baume au cœur à tous ceux qui travaillent et fournissent des données enfin reconnues.

La chasse en battue n'a pas été remise en cause pour l'instant... Certains affirment pourtant que cette activité est dérangeante pour le plantigrade. Quatre oursons et une bonne douzaine d'ours sont présents dans le département, où est le dérangement ? Un joli pied de nez à tous les anti-chasse et les écolos de salons. Nous prouvons ainsi chaque jour notre détermination et notre capacité à chasser en présence d'ours, mais nous serons solidaires et inflexibles... à bon entendeur salut !

Les premiers dégâts de loups sur les troupeaux sont apparus, le vautour tue et le lynx serait annoncé... Tout cela mérite quelques explications. Nous avons et allons poser des questions précises au Ministère et attendons que les réponses qui nous seront faites le soient tout autant.

Une lourde menace pèse sur nous et sur le monde rural, la mise en place du réseau Natura 2000. Certains responsables ont compris de longue date la menace, d'autres hésitent encore. Le doigt et la main sont dans l'engrenage, le bras bientôt... Attention, demain, il sera trop tard pour réagir. Sur ce sujet, la Fédération avait averti depuis longtemps, si nous ne réagissons pas, la chasse dans ces zones sera fortement affectée ainsi que bien d'autres activités et projets.

Votre engagement sur le sanitaire est remarquable et remarqué, nous prouvons chaque jour notre sérieux et notre capacité à être réactifs et solidaires du monde agricole dans l'intérêt général. Grâce à ces analyses, il est démontré que les maladies qui affectent le bétail sont le plus souvent transmises à la faune sauvage et non l'inverse.

Une seule ombre au tableau, la pestivirose de l'isard. C'est aujourd'hui une priorité pour votre Fédération, fini le temps des atermoiements résignés. Grâce au travail du Docteur Alzieu et du Laboratoire Départemental, nous connaissons très bien cette maladie et ces effets sur l'espèce nous exigeons aujourd'hui d'en connaître les origines pour y mettre un terme.

Enfin, je ne saurais trop vous recommander d'être prudent dans vos prélèvements. La neige est apparue de très bonne heure. Inutile d'entamer le capital et d'exécuter les derniers survivants sur le terrain, trois mois pour chasser, un mois pour réfléchir me paraît être un bon équilibre.

Soyez convaincus de ma volonté d'être votre porte parole fidèle et déterminé et permettez-moi de vous présenter, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Jean-Luc FERNANDEZ

PROBIOR, opération territoire et perdrix rouge

Le programme PROBIOR a vu le jour en 2009, à l'initiative des 8 Fédérations Départementales des Chasseurs de Midi-Pyrénées, ce projet pour la « Promotion d'une gestion durable et concertée de la biodiversité ordinaire à l'échelle de territoires de Midi-Pyrénées », vise à valoriser des aménagements et des pratiques agricoles courantes en faveur de la petite faune sauvage de plaine, et plus généralement pour la biodiversité des territoires agricoles.

LES OBJECTIFS

L'objectif général du projet est d'aménager le territoire afin d'apporter des zones de refuge (haies, bosquets, couverts hivernaux...), de nidification (jachère, bords de champs, bandes tampons, ...) et d'alimentation (graines, végétaux et insectes) à la petite faune sauvage

Le développement de pratiques et d'aménagements pour le petit gibier permettra d'agir sur l'ensemble de la biodiversité (mammifères, insectes, flore, ...) en conservant des espaces naturels ou en créant des milieux artificiels dédiés à la biodiversité

La reconstitution d'un réseau de zones humides et de mares est également un élément important des habitats faunistique, en générant des réservoirs d'eau en période de sécheresse pour la faune sauvage et domestique, en réhabilitant des sources d'alimentation et de biodiversité, et en permettant de lutter contre l'érosion des sols.

Le programme PROBIOR dans le département de l'Ariège

Le territoire PROBIOR s'étend des coteaux secs du Mirapicien à la plaine d'Ariège. Il regroupe 45 communes pour une superficie de 41270 ha.

Les partenaires de la fédération

La chambre d'agriculture de l'Ariège, La SCOP du Douctouyre et l'association des naturalistes d'Ariège participent au programme PROBIOR en Ariège.

Les actions en faveur des habitats, soutenues en 2010 en Ariège

IMPLANTATION D'UNE JACHÈRE ENVIRONNEMENT FAUNE SAUVAGE

Cette action concerne les terres agricoles en gel PAC. Elle doit faire l'objet d'un contrat signé entre l'agriculteur et la Fédération des chasseurs. Celui-ci est dit adapté si le couvert implanté est annuel ou classique si le couvert est pluriannuel. Les couverts annuels sont en fait des cultures (sorgho, millet, sarrasin etc.) qui restent sur pied durant l'hiver qui suit son implantation et ce jusqu'au mois de mars. Les jachères clas-

Jachère faune sauvage adaptée sur le territoire de l'ACCA de Besset, de la semence de jachères fleuries est systématiquement ajoutée pour bénéficier aux insectes auxiliaires.





Chaume de blé sur le territoire de l'ACCA de Trémoulet. 2 à 3 % du grain échapperait aux moissonneuses, ceci représente une source importante d'alimentation pour les oiseaux granivores. La présence des andains de paille est d'autant plus favorable qu'ils permettent aux nichées de galliformes de se dissimuler.

siques sont généralement implantées en graminées et l'intérêt pour la faune se situe plutôt au printemps et en été comme lieu de nidification et d'élevage des jeunes. Environ 25 ha ont été mis en culture ce printemps.

RETARD DE DÉCHAUMAGE DES CHAUMES DE CÉRÉALES

Les chaumes de céréales sont très attractifs pour les oiseaux granivores tels que les galliformes (caille des blés, perdrix rouge, faisan commun) et colombiformes (tourterelles des bois et turques, pigeons ramiers et colombins). Ce sont évidemment les grains qui ont échappé aux machines agricoles qui attirent les oiseaux. Ces espaces ont aussi une flore spécifiques et certaines plantes messicoles comme la nigelle des blés et le pied d'alouette sont devenues rares aujourd'hui.

Une vingtaine d'agriculteurs a retardé le déchaumage, d'au moins une partie, de leurs parcelles cet été.

IMPLANTATION D'UN COUVERT D'INTERCULTURE

C'est un engrais vert (moutarde, navet fourrager, fêverole) implanté entre deux cultures, durant la période hivernale. Elle évite de laisser les terres nues exposées alors à l'érosion. Il existe peu de recul pour mesurer l'impact de ces couverts pour la faune, ainsi cette opération revêt un caractère expérimental dans le programme. Un agriculteur de la commune de Lérans s'est engagé dans l'expérience pour cet hiver sur une surface de 4 ha.

LES MARES

Cette action, cette première année est consacrée au recensement des mares, encore en eau ou pas. Un état des lieux sera ensuite dressé pour chacune afin d'envisager les moyens à mettre en œuvre pour une éventuelle réhabilitation.

RETARD DE FAUCHE SUR LES BANDES ENHERBÉES

Les bandes enherbées, obligatoires le long des cours d'eau, représentent une grande opportunité pour la nidification de quelques espèces d'oiseaux. Ces espaces de prairies constituent aussi une solution de repli pour les nichées de caille des blés, après la mois-



Nigelle des blés

Deux plantes messicoles autrefois communes dans les cultures de céréales. Elles sont aujourd'hui rares et localisées

Pied d'alouette



son. La réglementation en la matière ne tenait compte, que partiellement de ces aspects et l'arrêté préfectoral des BCAE ne pré-

Bande enherbée non broyée en bordure d'un chaume. Ce couvert représente dans cette situation une solution de repli pour les nichées de caille quand le chaume est clair et dépourvu d'autre végétation.





voit que 40 jours de non intervention pour la protection de la faune alors que pour la perdrix rouge, au moins 100 jours seraient nécessaires. Il est possible pour l'agriculteur de déroger à cette règle, en tout légalité, en complétant et signant un contrat « jachère environnement faune sauvage », car la convention départementale concerne l'ensemble des terres en « gel ».

Les actions complémentaires prévues en 2011

LES BANQUETTES HERBEUSES DU RÉSEAU ROUTIER OU DÉPENDANCES VERTES

Les bords de route constituent des réservoirs de biodiversité parfois importants et des lieux favorables à la nidification. Cependant la gestion qui leur est réservée est souvent inadaptée et les destructions de nids sont importantes. Nous souhaitons informer les gestionnaires de ces espaces, des mesures pouvant être prises pour améliorer cette situation. Les communes, les communautés de communes sont principalement concernées et seront contactées.

OPÉRATION PERDRIX ROUGE

Parallèlement au programme PROBIOR, qui concerne la gestion des territoires, une opération de réintroduction de la perdrix rouge sur une partie du territoire PROBIOR a été lancée. Le but est ici de tenter de reconstituer une population viable de cette espèce à partir d'oiseaux (issus d'élevage), génétiquement purs.

Cette action regroupe 25 ACCA volontaires qui se sont engagées à suspendre le tir de l'espèce et à mettre tout en œuvre sur le terrain pour que le lâcher se déroule dans les meilleures conditions afin de limiter la mortalité des oiseaux (piégeage, surveillance...). Ces efforts s'ajoutent aux diverses actions engagées dans le cadre du projet PROBIOR.

Méthodologie

Le principal problème rencontré c'est la dispersion rapide des oiseaux lâchés. Il est possible de limiter cette fuite en les confinant quelque temps dans des parcs de prélâcher afin de les familiariser à leur nouveau territoire.

Chaque parc est constitué de 4 panneaux grillagés de 50 cm de hauteur et 2 mètres de long solidarisés à chaque angle et recou-

verts d'un filet de volières. A l'intérieur un abreuvoir et un agrainoir sont disposés au centre et une taule ou de la végétation fraîchement ramassée sont posées sur le filet assurant de l'ombre aux oiseaux captifs. Dans la mesure du possible, un équipement électrique est disposé autour de l'installation pour dissuader les prédateurs carnivores.

10 à 15 perdreaux restent 5 à 7 jours à l'intérieur avant d'être libérés. Cette technique permet de limiter considérablement la dispersion qui est importante lors d'un lâcher direct.

46 parcs de prélâcher ont été construits et installés sur des sites favorables à l'espèce (présence de cultures et d'un couvert arbustif, point d'eau territoire en réserve...). 1300 oiseaux ont été ainsi libérés sur le périmètre de l'action durant le mois de juillet 2010.

Jean VIUDEZ,
administrateur FDC 09

Pascal FOSTY,
Technicien FDC 09

Bilan de la saison de chasse au grand tétras 2010

Une fois encore, nous avons eu à subir les attaques du Comité Ecologique Ariégeois concernant la chasse du grand tétras et du lagopède alpin. Les arrêtés de Monsieur le Préfet de l'Ariège autorisant la chasse de ces espèces et fixant les quotas de prélèvements ont fait l'objet d'une procédure en référé auprès du Tribunal Administratif de Toulouse.

Nos efforts ont été récompensés cette année ; les deux requêtes du CEA (Comité Ecologique Ariégeois) ont été rejetées par le TA de Toulouse. Ces jugements rendus mettent en évidence la qualité de notre défense et récompense la pugnacité du Service Technique de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège.

Les chasseurs de lagopèdes et de grand tétras ont pu pratiquer leur passion jusqu'au terme de la saison de chasse en montagne. On peut établir aujourd'hui le bilan de la chasse au grand tétras dans l'Ariège pour la saison 2010. En ce qui concerne le lagopède alpin et la perdrix grise de montagne, les derniers carnets de prélèvements pour établir un bilan définitif sont attendus.

Les chasseurs de grand tétras ont dû, cette année, se soumettre à une nouvelle contrainte. Tous les coqs prélevés devaient être signalés à la FDC et faire l'objet d'un examen précis par un agent de la FDC. Ainsi, il a été possible d'établir en plus d'un bilan quantitatif des prélèvements, un état qualitatif des oiseaux prélevés à la chasse.

Unité de Gestion	Prélèvement maximal Arrêté Préf. du 21/09/2010	Prélèvement effectué en 2010
1 - Estellas-Paloumère	0	0
2 - Castillonnais	2	2
3 - Tabe	2	0
4 - Trois Seigneurs (hors Plan de chasse légal)	2	1
5 - Trois Seigneurs (plan de chasse légal)	2	2
6 - Pays d'Aillou Chioula Pradel	2	1
7 - Biros	0	0
8 - Haut Salat	4	2
9 - Vicdessos	1	0
10 - Haute Ariège Ouest	11	9
11 - Haute Ariège Est	2	1
12 - Donezan	0	0
Total	28	18

L'ANALYSE DU TABLEAU DE CHASSE NOUS APPORTE ESSENTIELLEMENT DES INFORMATIONS QUANT À L'ÂGE DES OISEAUX PRÉLEVÉS. CETTE ANNÉE, UN TIERS DES COQS EXAMINÉS ÉTAIENT DES JEUNES DE L'ANNÉE. LES ADULTES DE 15 MOIS ET DE 24 MOIS ET PLUS COMPLÈTENT LE TABLEAU. LEUR RÉPARTITION RESPECTIVE EST AUSSI D'UN TIERS POUR LES DEUX CATÉGORIES.

LE DÉROULEMENT DE LA CHASSE DU GRAND TÉTRAS POUR LA SAISON 2010 N'A MONTRÉ AUCUNE FAILLE DANS LE SYSTÈME DE GESTION CYNÉGÉTIQUE.

SI LES DÉMARCHES DE NOS OPPOSANTS ONT MONTRÉ LEURS LIMITES, IL NE FAUT PAS BAISSER LA GARDE. AU CONTRAIRE, IL NOUS FAUT ENVISAGER DE REDOUBLER D'EFFORTS POUR POUVOIR DE NOUVEAU PRATIQUER CETTE MAGNIFIQUE CHASSE.



Premier coq de la saison en Haute-Ariège.

Photo : FDC 09

Le foyer de tuberculose : le point sur la situation

RAPPEL DES FAITS ET SITUATION ACTUELLE

Après la découverte au printemps 2010 lors de l'inspection à l'abattoir, de lésions spécifiques de tuberculose sur des bovins, l'enquête épidémiologique de la DDCSPP (ex. Services Vétérinaires) de l'Ariège a révélé l'existence d'un foyer d'infection des bovins par la tuberculose au MAS D'AZIL et ses alentours.

Les analyses de laboratoire ont confirmé la présence du microbe *Mycobacterium bovis*. La totalité des bovins d'environ 30 cheptels autour du foyer ont été testés : à ce jour, 4 cheptels détenant près de 800 bovins sont déclarés infectés et seront soumis à un abattage total et 3 cheptels demeurent sous surveillance, dans l'attente de résultats complémentaires.

En 3 mois, la maladie ne semble pas s'être étendue à de nouveaux cheptels.

LA TUBERCULOSE CHEZ LES BOVINS

Il s'agit d'une maladie insidieuse grave, avec une contagion lente de bovin à bovin, suite à des contacts multiples et rapprochés – « de nez à nez » – à partir des sécrétions respiratoires et de la salive des bovins infectés. Les matières fécales sont contaminantes à un degré moindre. La tuberculose reste une maladie d'évolution chronique, présentant peu ou pas de symptômes ou ne s'exprimant qu'après des années.

Au-delà de l'incubation longue et de la durée d'évolution chez un bovin (plusieurs années), le problème se complexifie par la résistance du microbe dans le sol (germe « tellurique »), pouvant dépasser largement une année dans certaines conditions.

La tuberculose est reconnue comme maladie légalement contagieuse, du fait de son impact très fort sur la santé et les productions

animales : elle est aussi potentiellement contagieuse à l'homme, même si elle ne représente que moins de un pour cent des 6000 cas de tuberculose humaine recensés annuellement en France (la tuberculose humaine est due essentiellement à *Mycobacterium tuberculosis*, plus spécifique à l'homme).

De ce fait, l'Etat par l'intermédiaire de la DDCSPP veille à l'éradication totale de la maladie en France. Tout cheptel infecté est obligatoirement abattu en totalité. Actuellement, plus de 99% des cheptels français sont totalement indemnes.

Les cheptels infectés sont peu nombreux mais parfois difficiles à dépister : par son caractère insidieux, la tuberculose peut ne pas s'exprimer pendant plusieurs années puis réapparaître sous forme de résurgences. Tel semble être le cas du MAS D'AZIL.

LA TRANSMISSION POTENTIELLE À D'AUTRES ESPÈCES DOMESTIQUES ET SAUVAGES

Si *Mycobacterium bovis* présente un pouvoir pathogène bien exprimé chez les bovins, il peut atteindre de façon aléatoire d'autres ruminants domestiques (caprins) ou sauvages (cerf), les porcins et les sangliers et même dans certains cas de milieu très infecté, les carnivores et le blaireau.

Concernant les chiens, il est absolument nécessaire qu'il y ait des contacts étroits et répétés entre eux et le milieu lourdement contaminé par les bovins. La conduite actuelle d'élevage des bovins et celle du logement et d'alimentation des chiens – en particulier de chasse, maintenus en parcs, enclos ou chenils – rendent ce risque quasiment négligeable.

Plusieurs espèces sauvages sont « naturellement » réceptives, alors que par exem-



Deux fois par semaine, il est procédé à l'inspection-dissection

ple, le chevreuil est totalement réfractaire à la maladie.

Leur infection résulte surtout de leur comportement et du partage souvent étroit de l'espèce avec les troupeaux bovins.

Le cerf montre un comportement exploratoire, curieux et parfois peu farouche qui l'amène à fréquenter prairies, points d'affouragement et abreuvoirs destinés aux bovins.

Le sanglier, omnivore et charognard par excellence, est aussi fousseur tout comme le blaireau. Le trio cerf-sanglier-blaireau se contamine par voie buccale ou nasale, au contact des matières infectieuses ayant souillé le milieu (salive, toux) et aussi par le sol enrichi en microbes par les matières fécales des bovins.

Maladie du Mas d'Azil : Impact sur la santé du gibier



Préparation des viscères des cerfs et sangliers.

LE CONTACT AVEC LE MICROBE N'IMPLIQUE PAS FORCÉMENT LA MALADIE CHEZ L'ANIMAL

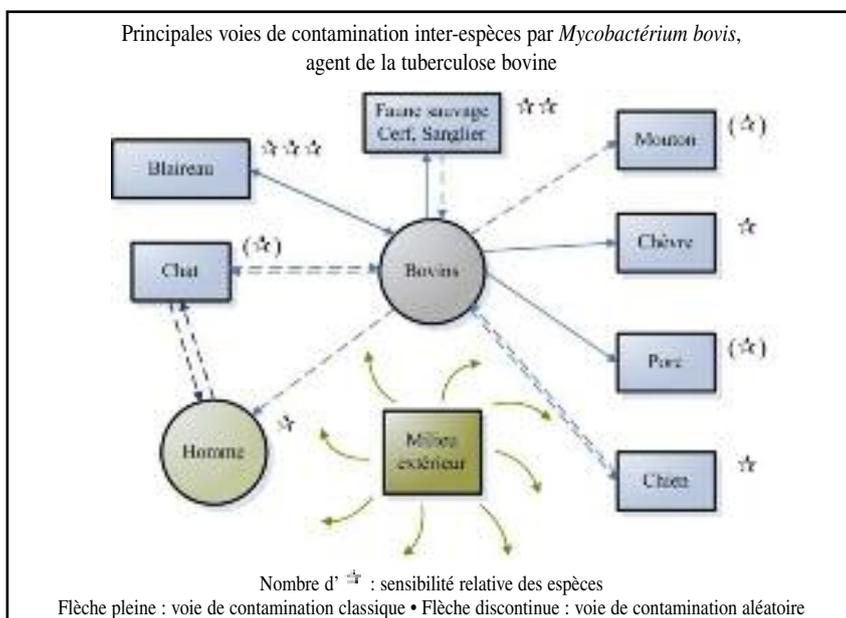
Après pénétration du microbe, il peut se développer un foyer infectieux initial localisé principalement à la gorge ou aux poumons (cas du sanglier et à un degré moindre, du cerf), ou parfois encore aux intestins (cerf, blaireau).

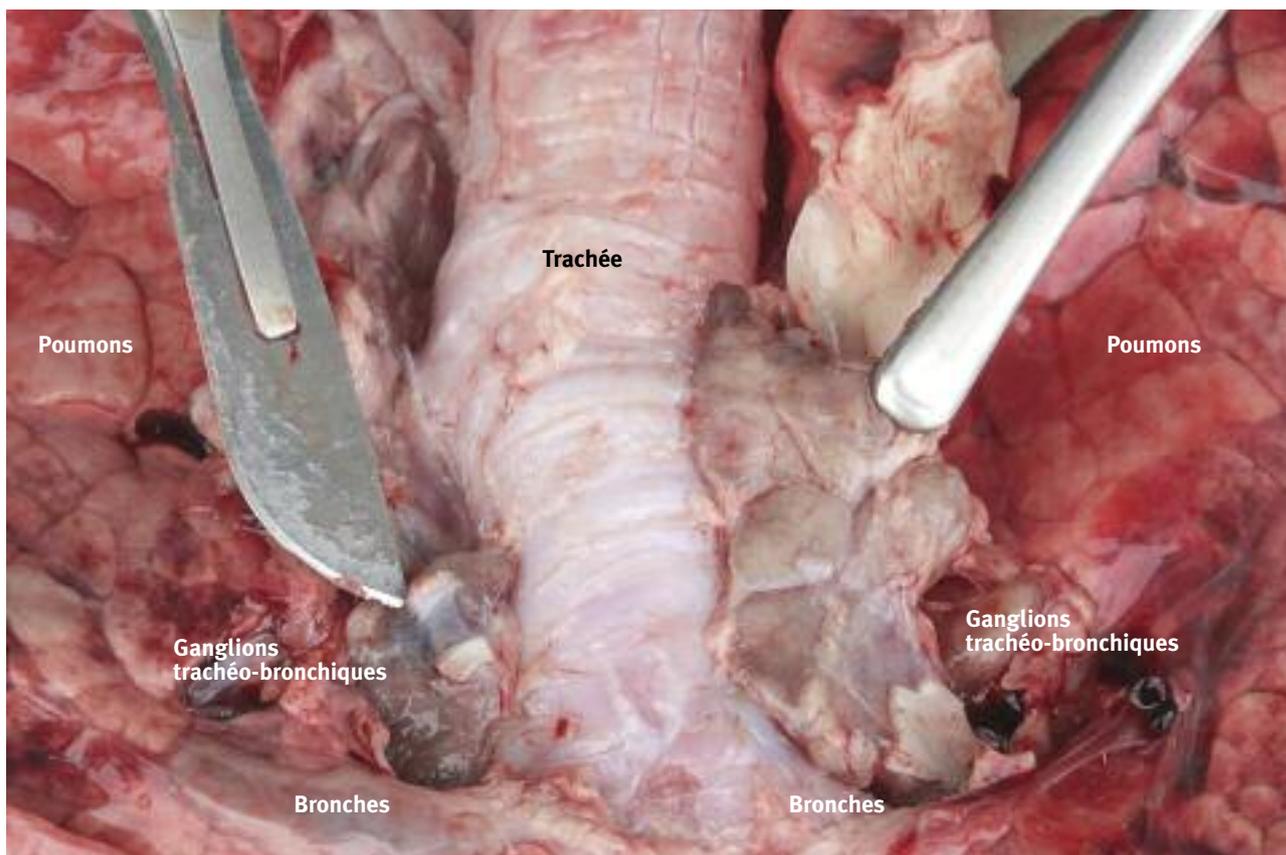
L'évolution de ce foyer infectieux est très variable : il peut très bien être jugulé par la réaction de l'organisme. Il se calcifie alors et devient inactif – phénomène très fréquent chez le sanglier -. Dans certains cas, il peut s'étendre, localement, former du pus pouvant disséminer à distance le microbe par l'intermédiaire de la lymphe et du sang. On peut alors le retrouver dans des lésions situées sur le foie, le péritoine, la plèvre.....

Le point commun à toutes ces phases d'infection est la réaction inflammatoire automatique du ganglion (appelé aussi nœud lymphatique) de la région infectée : celui-ci grossit de façon durable.

Son augmentation de taille et son allure à la coupe (micro abcès, foyers de nécrose) sont très utiles pour la suspicion de tuberculose à l'inspection visuelle de la carcasse de l'animal. Concrètement du vivant de l'animal, il n'est pas possible de dépister, voire même de suspecter la maladie.

Les mortalités du gibier en relation avec la tuberculose sont par ailleurs rarissimes (cela contraste par exemple avec la morbidité et la mortalité des isards atteints de pestivirus).





Dissection poumon sanglier : examen dissection des poumons d'un sanglier en vue du prélèvement des ganglions trachéo-bronchique.

L'ACTION DU DEPISTAGE ENGAGÉ SUR LE GIBIER DE LA ZONE CONCERNÉE

Devant cette situation, la Fédération des Chasseurs de l'Ariège – FDC 09 – a décidé dès le Mois de Juillet 2010, d'œuvrer en totale transparence, en partenariat avec la DDCSPP 09 et le Laboratoire Départemental de l'Ariège – LVD 09.

Un périmètre de surveillance de 10 km de rayon autour du foyer initial bovin a été établi, tenant compte des facultés de déplacement du gibier, en particulier des sangliers et des cerfs mâles : ont été ainsi incluses dans ce cercle d'investigation, 26 communes réparties sur 5 cantons.

Un protocole établi par le LVD 09 en accord avec la DDCSPP précise les modalités d'inspection du gibier.

En premier lieu, réalisé par les chasseurs, l'examen initial du gibier (auxquels ils ont été formés en nombre en 2009 et 2010 par la FDC) est systématique : inspection des viscères digestifs et respiratoires, examen de la carcasse etc....

Tous les organes-cibles, (gorge, trachée,

poumons...) sont collectés individuellement, identifiés et transmis à Laurent CHAYRON, technicien de la FDC 09, coordonnateur de l'action.

Ils sont ensuite inspectés, puis disséqués par le Dr. Jean-Pierre ALZIEU, LVD 09 qui prélève systématiquement tous les ganglions, même ceux qui ne présentent pas de lésions (abcès...).

Tous ces ganglions sont ensuite analysés : histologie après coupe des tissus lésés, PCR et bactériologie, pour la mise en évidence du microbe.

En effet, certains sujets peuvent héberger le microbe dans les ganglions (à l'état latent) sans qu'il y ait de lésion : cela justifie pleinement leur prélèvement systématique sur tous les sujets, même apparemment sains.

UN ECHANTILLONNAGE TRÈS LARGE DES ESPÈCES SENSIBLES

Au 25 Novembre 2010, environ 80 sangliers, 50 cerfs et 15 blaireaux ont déjà été examinés et prélevés.

Cet échantillonnage très large qui devrait

encore s'agrandir avant la fermeture légale de la chasse permet d'établir une estimation de la prévalence de la maladie dans ces espèces (c'est à dire le pourcentage d'animaux infectés par le microbe *Mycobacterium bovis*).

Plus l'échantillon est large, plus l'estimation de l'infection possible du cheptel sauvage sera affinée.

Il faut d'ores et déjà saluer l'adhésion générale et la pleine collaboration des chasseurs des sociétés concernées.

LES PREMIERS RÉSULTATS TRÈS ENCOURAGEANTS

A l'examen direct, à l'inspection – dissection, seuls 5 sangliers et deux cerfs ont montré des lésions suspectes, ayant fait l'objet d'investigations très approfondies.

Les premiers résultats de laboratoire viennent de nous parvenir : il faut en effet, concevoir que le diagnostic formel de tuberculose se pose par la somme de différents examens, histologie (coupe de tissus lésés) et bactériologies (PCR et mise en culture).

La mise en culture n'est déclarée négative qu'après 3 mois d'incubation au laboratoire. De ce fait, la « certitude quasi-totale » de négativité ne sera acquise qu'au cours du 1er trimestre 2011 (le point pourrait être obtenu au moment de l'Assemblée Générale de la FDC 09).

Cependant, sur environ la moitié des prélèvements transmis à ce jour, la recherche du microbe par PCR (méthode plus rapide) a fait apparaître que seuls 2 sangliers restaient encore suspects, aucun blaireau ni cerf n'ayant été trouvés positifs.

De ces premiers résultats, il apparaît que les espèces réceptives du gibier sont très faiblement atteintes : cela signifierait, si cela est confirmé, l'absence de réservoir microbien significatif dans la faune sauvage.

L'absence de positivité chez les blaireaux particulièrement riches en microbes lors d'infection est rassurante : en effet, il a été montré en Grande-Bretagne, qu'ils étaient les indicateurs les plus sûrs d'une infection de troupeaux, par leur proximité géographique constante des locaux d'élevage et des pâtures.

Ce résultat intermédiaire est plein d'espoir pour les chasseurs mais aussi pour les éleveurs de bovins.

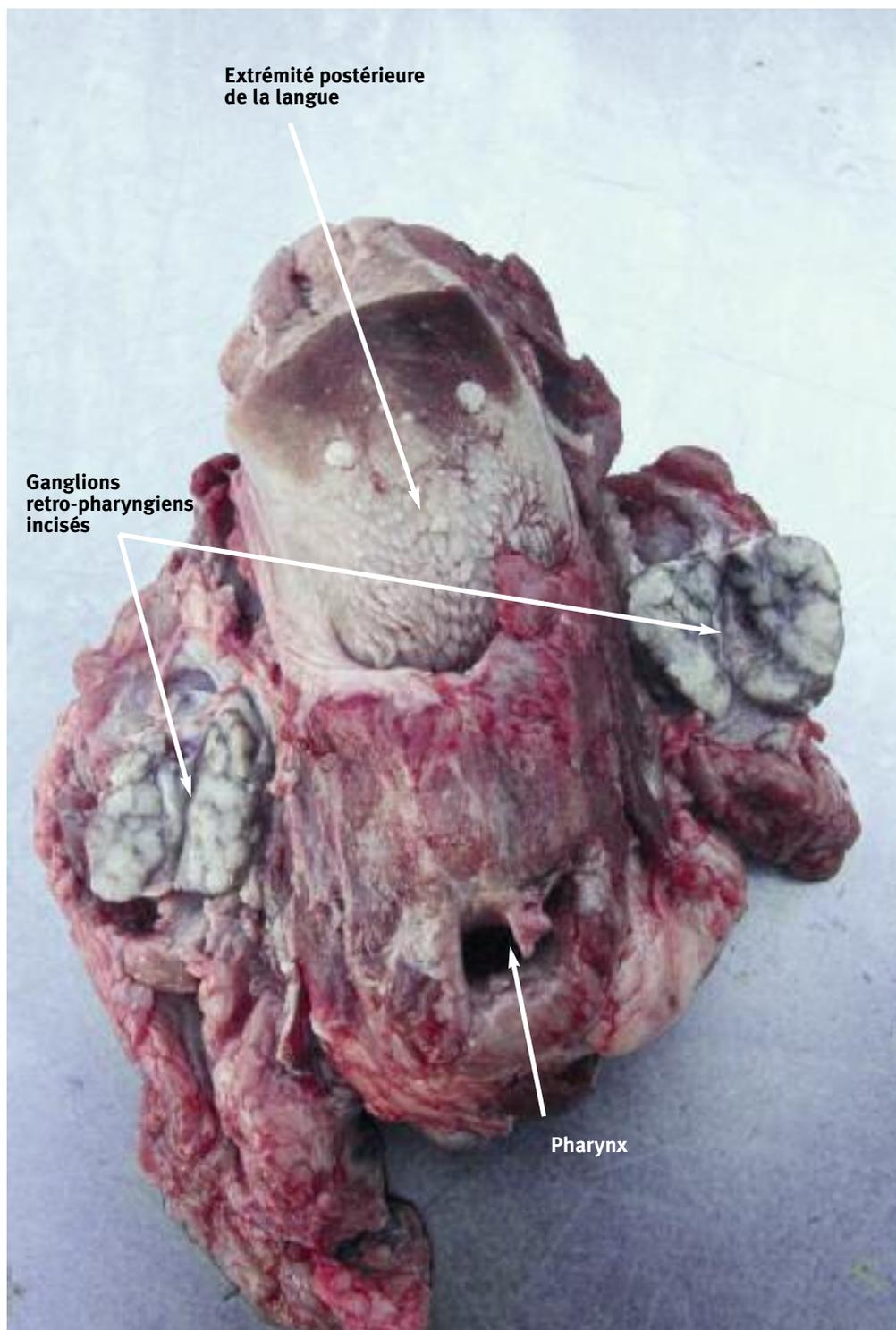
Cela confirmerait l'hypothèse, souvent vérifiée en France, que le gibier est le témoin d'infection du cheptel domestique mais ne constitue a priori ni un réservoir, ni une source d'infection de celui-ci

CONSÉQUENCES POUR LA VENAISON

La viande de cerf et de sanglier est systématiquement évaluée lors de l'inspection initiale du gibier.

L'examen détaillé assuré par le LVD 09 et par les abattoirs du département a permis de conforter l'état de salubrité des carcasses proposées à la consommation.

Par mesure de précaution, les rares-suspects (principalement sangliers) ont été retirés et détruits : les chasseurs, parfaitement responsables, ont totalement adhéré à cette démarche.



Gorge sanglier : Examen de la gorge et mise en évidence des ganglions rétro-pharyngiens.

UNE ACTION DE DÉPISTAGE QUI DEVRA SE PROLONGER

Compte-tenu de la longue persistance du microbe dans le sol, il semble possible voire souhaitable de prolonger cet examen minutieux des carcasses de cerf et de sanglier au

cours des deux prochaines saisons de chasse.

Soulignons encore l'effort consenti par tous les chasseurs dans l'intérêt général pour la conservation de l'état sanitaire des cheptels domestiques et de la faune sauvage, optimal jusqu'à présent.

Dr. Jean-Pierre ALZIEU,
Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège
Laurent CHAYRON
Technicien Supérieur FDC 09

Lionel ARTAUD

Président de l'ACCA d'ERCE

Gazette du Couloumié : Depuis quand êtes-vous Président de l'ACCA d'ERCE ?

Lionel ARTAUD : Après quelques années passées au conseil d'administration en tant que secrétaire j'ai succédé à Michel Francois à la présidence de l'ACCA d'ERCE en 2006.

G.C. : Présentez-nous le territoire de l'ACCA

L.A. : L'ACCA d'ERCE est au cœur de la Vallée du Garbet. Un magnifique territoire de montagne où il faut payer de sa personne pour pratiquer. Nous chassons sur environ 6 000 Ha sur la commune d'ERCE et sur la commune d'AULUS et d'USTOU où la commune d'ERCE est propriétaire.

G.C. : Quels gibiers sont présents et comment organisez-vous la chasse ?

L.A. : Bien sûr le grand gibier constitue le fond de la chasse sur ERCE. Nous chassons le grand gibier en battue. Trois équipes sont présentes. Chacune dispose d'une partie du territoire. Les relations entre les groupes sont bonnes. Nous tenons à la bonne entente entre chasseurs de la commune comme avec nos voisins.

Ensuite nous chassons exclusivement le sanglier aux chiens courants. Nous définissons des grands lots de chasse et nous attaquons le matin, sans faire le pied, à plusieurs piqueurs, ce qui nous permet de laisser libre cours et d'apprécier le travail des chiens. Ce qui je pense est primordial lorsqu'on parle de chasse au sanglier.

Enfin nous avons un plan de chasse chevreuil qui est réalisé en partie à l'approche en été, avec notamment 3 chasseurs à l'arc et ensuite les bracelets sont divisés entre les trois équipes pour les battues.

Nous avons aussi un plan de chasse « isard » : 13 bracelets cette saison.

G.C. : Et le petit gibier ?

L.A. : Les galliformes de montagne sont très présents. Un grand tétras a été tiré cette année. Nous souhaitons, aux côtés des Techniciens de la Fédération Départementale des



Photo : Laurent CHAYRON - FDC 09

Photo : ACCA Ercé

Chasseurs de l'Ariège, accentuer notre implication dans le suivi de ces espèces. Nous avons, et c'est une satisfaction, noté une progression de cette espèce. Tout comme pour le lièvre qui ne se porte pas trop mal sur les secteurs de pelouse. Nous n'avons qu'un chasseur spécialisé sur cette espèce et trois ou quatre qui s'intéressent à la bécasse et aux autres migrateurs. Pour aider le petit gibier, nous effectuons plusieurs tirs de nuit, très efficaces, avec le Lieutenant de Louveterie Paul TORT.

G.C. : Comment voyez-vous l'avenir ?

L.A. : Je m'efforce de rester optimiste au vu du pourcentage élevé de jeunes au sein de notre ACCA ce qui n'est pas monnaie courante de nos jours (40% de jeunes de moins de 30 ans).

Cela permet de faire évoluer les mentalités et de retrouver un peu de cohésion non seulement au sein de notre société mais aussi et surtout avec les ACCA voisines avec lesquelles nous avons de très bons rapports, et avec lesquelles nous faisons régulièrement des journées de chasse en commun ou des sorties au parc.

Pour moi l'avenir de la chasse au sanglier et même de la chasse en général passera obligatoirement par ces ententes entre chasseurs de tous bords, entre équipes de villages et entre ACCA, à terme, car sans cet effort de cohésion, toutes les valeurs propres à la chasse (convivialité, camaraderie, esprit d'équipe...) disparaîtront peu à peu pour laisser place à l'individualisme qui chacun le sait, n'est pas fait pour faire avancer la chasse.

“ Méditation ! ”

Lorsque l'hiver arrive et qu'il met sur nos têtes son duvet qui les blanchit, on prend le temps de réfléchir à ce que fut notre vie de chasseur et à examiner avec attention l'évolution de notre pratique. On se souvient des jours heureux où la campagne était vivante : cultures souvent vivrières, prés bordés de haies, calme reposant d'une nature épanouie et... animaux sauvages pullulant et adaptés aux territoires : lièvres, perdrix, lapins, cailles pour la plaine, coqs de bruyère, isards pour la montagne. En ce temps là, pas de bredouille ! Je me rappelle un chasseur exprimant sa joie d'avoir tué douze perdreaux sur les treize que comptait la compagnie, que je tançais pour sa mauvaise pratique et qui, en fait, eu égard aux conditions du moment, n'avait en rien perturbé le maintien de l'espèce. La vérité d'hier n'est plus celle d'aujourd'hui. Les biotopes ont évolué au point que l'on ne reconnaît plus nos plaines, nos champs et nos montagnes. Où sont-ils nos oiseaux sauvages ? Clairsemés, ils se maintiennent coûte que coûte grâce aux protections que nous leur apportons et à la gestion de la chasse.

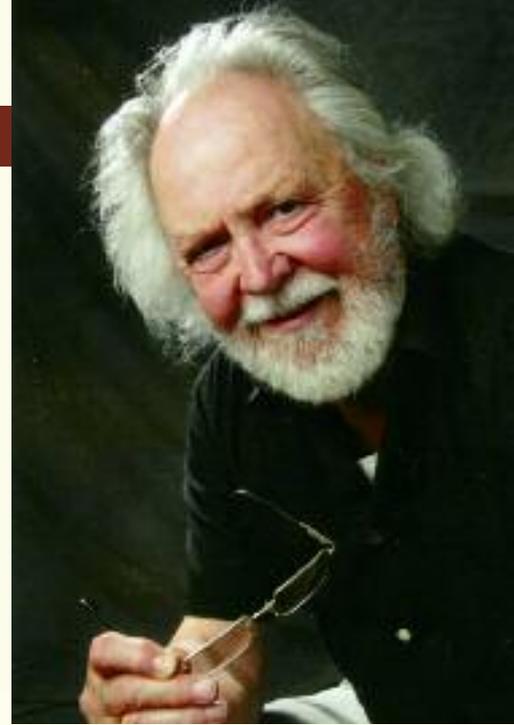
Mais le soleil reviendra. Déjà l'aube blanchit et éclaire le paysage. Tout le travail que nous avons fait porte des fruits et demain nous reverrons tout ce qui enchantait notre vie de nature. Une agriculture plus raisonnable, moins industrielle, montre son nez. La vie de toute la faune sauvage s'épanouira. Les plans de chasse ne seront plus squelettiques.

Cette traversée du désert, que les responsables cynégétiques ont vécue, se termine.

Avec le soutien de vous tous, amis chasseurs, la Fédération qui vous représente porte très haut le flambeau d'une chasse dans l'Ariège. Un Conseil d'Administration et un Président qu'il faut féliciter pour son courage et sa détermination, un directeur dynamique et compétent assisté de son équipe, feront éclater les carcans dans lesquels les complexés, les cuistres et les fesse-mathieux voudraient nous enfermer.

Aujourd'hui, chez nous, la chasse a de beaux jours devant elle. Il faut le dire, il faut que cela se sache. Grâce à tous les chasseurs ariégeois, nous porterons très haut notre pratique sportive.

Raymond BERNIE



Le chien courant à l'honneur

Centenaire du 1^{er} concours de chiens courants sur lièvre à La Bastide de Sérou

L'Ariège peut s'enorgueillir d'être un des berceaux de la chasse aux chiens courants. Preuve s'il en est, les festivités prévues ces prochaines semaines pour fêter le centenaire du premier brevet de chasse sur lièvre organisé en octobre 1910 à La Bastide de Sérou.

L'ACCA de La Bastide de Sérou et le Club du Bleu de Gascogne sont mobilisés. Vous trouverez ci-dessous le détail des manifestations prévues.

Au cours de la saison 1910/1911 à La Bastide de Sérou, et plus précisément du 9 au 14 octobre 1910 le club Gaston Phoebus organisa un concours de chiens courants sur lièvre. Cette épreuve qui était la première de ce type en France mais aussi à l'étranger (si on en croit la presse de l'époque) vit le jour grâce à des mordus de chasse et de chiens de l'Ariège (que l'on appelle ariégeois de nos jours) tel que le président du club Mr T. VASILIERES et le président d'honneurs Mr le général D'Amboix de Larbont.

Six meutes d'ariégeois furent alignées pour concourir et après un examen approfondi sur le Champ de Mars de La Bastide de Sérou, elles étaient découplées sur les hauts de Bugnas ou dans les bas-fonds au pied d'Antuzan. Le spectacle fut de grande qualité. Les chiens d'Ariège fidèles à leur réputation animèrent la campagne bastidienne grâce à leurs belles gorges pendant six jours pour le plus grand plaisir d'un public venu nombreux

Après délibération et suivant des barèmes de notation très précis le jury présidé par Mr Le marquis de Mauléon rendit son classement : 1^{er} La meute de Mrs LASSERE, SUBRA et BERNE, 2^{ème} Mr St BLANCA, 3^{ème} Mrs DUPIAS et DIS de piconis, 4^{ème} Mrs BRUNET et BONZOM, 5^{ème} Mr GAILLARD et 6^{ème} la meute de Mr CAMPANS.



Au-delà de la chasse au chien courant, on peut noter la quasi absence d'arbres dans le paysage avec donc une répartition de la faune très différente de la nôtre.

Le **Club Gaston Phoebus** en partenariat avec l'**ACCA de la Bastide de Sérou**, organise une manifestation les 12 et 13 février 2011 autour du chien courant et plus particulièrement dédiés aux Ariégeois. Une trentaine de meutes est attendue. Les organisateurs ont opté pour un concours amical, le public pourra suivre les chasses et s'inscrire au repas proposés.

Au programme de ces festivités :

Le samedi 12 février :

- à partir de 7h30 réception des meutes, avec déjeuner campagnard et grillades.
- 8h30 départ des meutes pour la chasse sur le territoire de La Bastide de Sérou.
- 12h apéritif et repas à la salle Jean Nayrou de La Bastide.
- 14h départ des meutes pour la chasse.
- 17h 30 retour à la salle Jean Nayrou apéritif animé par des trompes de chasse.
- 19 h30 repas, la soirée sera clôturée par un bal.

Le dimanche 13 février :

- à partir de 7h30 réception des meutes, avec déjeuner campagnard et grillades
- 8h30 départ des meutes pour la chasse

sur le territoire de La Bastide de Sérou.

- 12h apéritif et repas à la salle Jean Nayrou de La Bastide.

Pour plus de renseignements et pour les inscriptions contactez le 06 83 63 18 68

Pour sa part le Club du Bleu de Gascogne fêtera le centenaire les 11, 12 et 13 mars prochains, il organise un brevet de chasse qui regroupera 14 meutes des diverses races qui le composent. Cette épreuve organisée sur les 3 jours sera qualificative pour la coupe de France 2013/2014. Pour tout renseignement, prendre contact auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs Ariège ou au 06 08 77 20 64.

Un nouveau Président à la tête de l'AFACCC 09/31

Récemment élu à la tête de l'AFACCC 09/31 (Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants), Didier ROUAIX nous rappelle les ambitions de l'association et sa devise : aimer la chasse pour le chien.

L'A.F.A.C.C.C. a pour vocation de rassembler tous ceux qui se reconnaissent dans la pratique de la chasse aux chiens courants. Le rôle de l'homme y consiste essentiellement à conduire ses chiens, en recherchant l'expression la plus naturelle de leurs qualités.

La Chasse aux Chiens Courants est un mode de chasse hérité des temps les plus reculés de la présence de l'homme dans la nature.

Conscients de cet héritage, les membres de l'association adhèrent à une charte qui les engage. Celle-ci est disponible sur le site de l'association.

QUELQUES CHIFFRES

L'A.F.A.C.C.C regroupe 64 associations et compte 10 500 adhérents. Elle publie une revue trimestrielle (Chien Courant) qui paraît à 12 000 exemplaires. Un site internet, www.afaccc.fr a été créé. Il compte plus de 8 000 visiteurs par mois. Plus de 150 concours de meutes et épreuves de chiens de pied sont organisés chaque année.

DES OBJECTIFS

L'association entend défendre et promouvoir, en tout lieu, la chasse aux chiens courants, sous toutes ses formes et dans toutes ses composantes. Cette démarche s'inscrit dans le nécessaire respect du chien, de l'éthique de la chasse, des équilibres agro-sylvo-cynégétiques et des autres modes de chasse.

DES ACTIONS

Grâce à l'organisation de concours de meutes et d'épreuves pour chiens courants, l'association contribue à la mise en valeur des principes essentiels de la

chasse aux chiens courants.

A travers la diffusion de sa revue nationale, l'association des chasseurs aux chiens courants apporte à chacun de ses membres des informations et des conseils. La réalisation d'expositions et d'animations destinées au grand public et plus particulièrement à la jeunesse, est un souci constant de l'association.

Dans un pays où la chasse aux chiens courants rassemble plusieurs centaines de milliers de pratiquants, notre association représente officiellement les chasseurs aux chiens courants auprès des instances nationales et départementales de la chasse française. Elle siège en outre, par son président, dans les conseils d'administration de plusieurs grandes associations cynégétiques spécialisées et à la Société Centrale Canine.

DES CONCOURS

2 concours sont organisés par l'AFACCC 09/31 en 2011

- Un à Lézat sur Lèze (09) le 5 et 6 février 2011 réservé aux meutes à Lièvres
- le deuxième les 18,19 et 20 février 2011 au Cuing (31) réservé aux meutes à Sangliers.

ADHÉSION

L'adhésion est de 35 euros (la revue trimestrielle reçue par chaque adhérent est comprise dans cette cotisation + une assurance couvrant votre mode de chasse préféré). Si vous souhaitez adhérer à l'AFACCC 09/31, prendre contact auprès du Président.

Didier ROUAIX, Chemin du Pouech, 09140 SOUEIX ROGALLE - 06 19 18 00 21

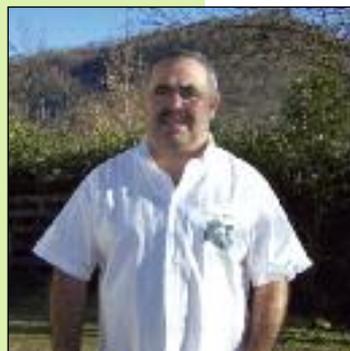


Photo : ACCA Soueix

UNE JOURNÉE DE CHASSE À COURRE

De nombreuses personnes ont pu assister, le 20 novembre dernier, à un spectacle inhabituel et plutôt surprenant dans le secteur du Bas-Salat. En effet, les ACCA de Prat-Bonrepaux et Lacave ont organisé une chasse à courre sur sanglier avec l'équipage Comminges-Barousse. Veneurs en tenue, chevaux et chiens, tout y était. Chasseurs et non chasseurs ont pu suivre au cours de la journée cette belle chasse qui s'est parfaitement déroulée sans incident et dans un bon esprit de convivialité. 55 chiens ont été découplés par l'équipage. Ils ont régalé public et chasseurs avec la menée d'un sanglier mâle d'environ 80 kg durant presque six heures dans les bois alentours. Le sanglier, pris à Saleich, a reçu les honneurs qu'il méritait au son des trompes de chasse et les chiens ont eu droit à la curée. La journée, comme de bien entendu, s'est terminée par un repas simple et chaleureux avec pour invité le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège, Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ. Cette première expérience spectaculaire a donné à tous l'envie de renouveler une telle initiative l'an prochain. Un grand merci à tous ceux qui y ont contribué et plus particulièrement aux ACCA(s) voisines qui ont donné droit de suite sur leur territoire à l'équipage de Jacques POLIGNI.



Départ pour la chasse.

Photo : Rallye Comminges-Barousse

DERNIÈRE MINUTE : ARIÈGE RURALITÉ EST NÉE

Face aux attaques insupportables et permanentes que subissent leurs adhérents, la nécessité de se regrouper est apparue évidente aux responsables de plusieurs associations et non des moindres du département. Lassés d'être confrontés à la mise en œuvre d'une politique environnementale deshumanisée, ruineuse et partisane, considérant le mépris avec lequel ils sont traités et le refus d'entendre leurs positions sur des sujets essentiels (Ours, Natura 2000...), ils sont passés à l'action et ont créé Ariège Ruralité. Le 23 décembre dernier ses statuts ont été adoptés par les membres fondateurs que sont :

- L'Amicale des Chasseurs de Montagne ;
- L'Association des Piégeurs ;
- L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Ariège Pyrénées ;
- Le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs ;
- La Chambre d'Agriculture ;
- La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège ;
- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ;
- La Fédération Pastorale ;
- Le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs.

Dans la foulée le bureau a été constitué comme suit :

- Président : Jean-Luc Fernandez, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège ;
- Vice-Président : François Toulis, Président de la Chambre d'Agriculture ;
- Trésorier : Jacques Laffargue, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs ;
- Secrétaire : Jean-Claude Saulnier, Secrétaire de l'Association des piégeurs de l'Ariège et Président de l'association nationale.

Une conférence de presse a été organisée afin de présenter les objectifs de l'association. Nous y reviendrons plus longuement dans un prochain numéro.

SUIVI DES ESPÈCES, DES ÉMETTEURS SUR DES BÉCASSES

Vingt cinq, c'est le nombre de bécasses équipées de GLS (dispositif embarqué de géolocalisation) durant la dernière saison, en France. Ces petits récepteurs permettent d'enregistrer la durée du jour, là où se trouve l'oiseau. Ces informations permettent de localiser les déplacements de l'oiseau équipé avec une précision certes moins importante qu'une balise Argos, mais le dispositif est aussi bien moins onéreux.

Seul problème... il est nécessaire de récu-



pérer le capteur afin de lire les données... alors si vous prélevez une bécasse équipée d'un petit sac à dos, ne manquez pas de nous en informer dans les meilleurs délais !

AMÉLIORATION DES TERRITOIRES, TOUJOURS PLUS DE HAIES

Les plantations de haies se poursuivent en plaine d'Ariège avec un programme de 20 kilomètres prévu sur le territoire de la communauté de communes du pays de Pamiers. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan d'action territorial de la basse vallée d'Ariège où plusieurs organismes travaillent en collaboration : la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège, la Chambre d'Agriculture, la Communauté de Communes du Pays de Pamiers... Dès cet hiver, 7 kilomètres seront plantés sur les communes de Pamiers, La Tour du Crieu, Les Pujols, Villeneuve du Paréage et Le Carlaret.

Photo : Pascal FOSTY - FDC 09



Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège membre du Comité de Massif

Par arrêté en date du 2 novembre 2010, Monsieur le Préfet de la région Midi-Pyrénées a nommé Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège membre du Comité de Massif.

Elu par les Présidents des Fédérations Départementales des Chasseurs de la chaîne et désigné par la Fédération Nationale des Chasseurs, il s'agit là, à n'en point douter, de la reconnaissance par ses pairs de sa détermination à agir.

Cette nomination vient fort à propos et permettra aux chasseurs Pyrénéens de se faire clairement entendre par l'intermédiaire d'une voix que l'on sait déterminée. Ils pourront ainsi donner leur avis sur les dossiers, aussi nombreux que brûlants, qui traitent du devenir du massif et de ceux qui y vivent.